

L'ajournement

Mise à part la question visant à brouiller les pistes où, en vertu d'accords locaux, les localités situées des deux côtés de la frontière se partagent un approvisionnement purement local et l'exportation d'eau en bouteille et d'autres produits à base d'eau, comme le vin et le whisky, l'eau du Canada ne devrait jamais être mise en vente.

Ceux qui considèrent l'exportation d'eau comme un débouché économique important prétendent souvent que le Canada a beaucoup d'eau et n'en utilise pas beaucoup. Pourquoi, disent-ils, ne pas établir quels sont nos excédents d'eau et les vendre contre argent comptant? Cette suggestion a été faite au premier ministre au début de la journée et il était d'accord. C'est vraiment surprenant. Je me demande comment les membres du cabinet peuvent accepter une chose pareille.

Les journaux prétendent souvent que notre pays possède 25 p. 100, certains vont parfois jusqu'à dire 40 p. 100, des ressources mondiales en eau douce. Il s'agit d'évaluations non seulement trompeuses, mais inexactes. A part l'eau des océans ou celles des glaces polaires et des glaciers, c'est sous terre que se trouve presque toute l'eau. On ne peut pas établir exactement quels sont les ressources en eau souterraine du Canada, mais ce que nous en savons n'est pas particulièrement prometteur. Nous avons dans le Nord trop de territoires à nu, de pergélisol, reposant sur des roches cristallines imperméables ou des formations salines, pour espérer y trouver d'importantes nappes aquifères souterraines ou autoriser de grands espoirs si ce n'est à l'échelon local. Le Canada excelle dans le domaine des lacs, plus nombreux peut-être que dans n'importe quel autre pays du monde. Les lacs jouent un inestimable rôle de régularisation du cours des rivières jusqu'à la mer, mais les nôtres sont pour l'essentiel le legs d'une ère glaciaire qui a pris fin il y a plusieurs milliers d'années. Les lacs ne se renouvellent pas, sauf au détriment des rivières qui les alimentent et les drainent.

Ce sont donc les ressources hydrauliques renouvelables d'un pays qui donnent la mesure réelle de ses réserves d'eau. Chaque année, en moyenne, les fleuves du Canada fournissent non pas 40 p. 100 ni 25 p. 100 mais un peu moins de 9 p. 100 des réserves d'eau renouvelables, en gros 3.5 millions de pieds cubes à la seconde. Par rapport à la population canadienne qui représente moins de 1 p. 100 de la population mondiale, cela laisse une marge généreuse, mais comparativement à l'étude du territoire qui représente environ 7 p. 100 de la surface des continents, l'écart n'est pas si important. Il faut aussi tenir compte de la relativité de ces chiffres qui masquent d'importantes variations dans le temps et dans l'espace de l'approvisionnement en eau. Une grande partie de l'Ouest est mal irriguée. En fait, près de deux tiers de nos cours d'eau partent au nord se jeter dans l'océan Arctique.

Pour ce qui est de la demande, on rencontre les mêmes idées fausses. On pourrait déterminer ce que sera à l'avenir la demande d'eau au Canada, en additionnant les quantités discrètes que révèlent les projections des quantités actuellement utilisées pour les besoins domestiques, industriels, hydro-électriques ainsi que les besoins de l'irrigation et des loisirs; le reste serait considéré comme un surplus. Dans une perspective plus vaste, l'eau au Canada est plus qu'un produit à récolter, à transformer et à transporter comme un boisseau de blé ou un baril de pétrole, c'est une partie intégrante de notre environnement, de notre entité nationale, de ce que représente le Canada.

Il est clair comme de l'eau de roche qu'il n'y a pas de place à l'avenir pour l'exportation d'eau. C'est au Canada, dans les limites de notre nation et de nos provinces, que se

situent les priorités et les chances d'une exploitation de notre eau. Il nous sera assez difficile de mener à bien les grands projets hydrauliques nécessaires aux Canadiens, nous n'avons pas besoin de les gonfler pour satisfaire des étrangers.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député, mais son temps de parole est épuisé.

M. Wenman: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Si vous tenez compte des deux ou trois minutes nécessaires à l'ajournement de la séance, il reste encore une minute.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il ne saurait être question d'invoquer le Règlement à ce moment-ci. Le député sait que la présidence s'efforce toujours d'être juste et équitable.

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le 18 octobre, le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) a parlé non pas d'un sujet de préoccupation, mais de trois. Permettez-moi de les reprendre un par un.

En ce qui concerne l'exportation d'eau, le ministre de l'Environnement (M^{me} Sauvé) a affirmé en répondant au député, qu'elle n'est pas en faveur des exportations d'eau et qu'il n'y avait pas eu de pourparlers avec les États-Unis à ce sujet. Le gouvernement des États-Unis, ne nous a d'ailleurs jamais demandé d'envisager d'exporter notre eau.

Pendant, entendons-nous bien sur ce que l'on entend par exportation d'eau. Si l'on détournait artificiellement hors de notre pays des eaux entièrement canadiennes, on pourrait évidemment parler d'exportation d'eau. Mais cela ne s'est jamais produit. Soulignons-le, l'eau du Canada n'est tout simplement pas à vendre. Quand le député parle de Skagit, de Garrison et d'autres endroits, il doit comprendre qu'il s'agit d'eaux limitrophes et translimitrophes qui relèvent de la compétence conjointe des gouvernements des États-Unis d'Amérique et du Canada. Lorsqu'elles sont laissées à elles-mêmes, elles traversent ou constituent la frontière entre nos deux pays et ne relèvent pas strictement d'un pays plutôt que d'un autre. Donc, c'est le Traité des eaux limitrophes de 1909 qui régit les mesures que peuvent prendre ces deux pays. Par l'entremise du ministère des Affaires extérieures, le gouvernement a entamé avec les États-Unis des discussions, qui se poursuivront d'ailleurs, à l'égard de ces questions et d'autres questions qui touchent les eaux limitrophes et communes afin de garantir que les droits du Canada seront toujours respectés.

La troisième question soulevée par le député concerne le rôle du gouvernement fédéral dans la gestion des eaux sur la scène internationale et la scène fédérale-provinciale. Parmi les mesures qui ont été prises à l'échelle internationale, j'aimerais mentionner celle adoptée en 1970 en vue de protéger nos eaux de l'Arctique et nos efforts constants lors de la Conférence sur le droit de la mer en vue de faire accepter le règlement visant à contrôler la pollution au large des côtes et dans l'océan. Après l'enquête la plus poussée jamais entreprise sur la pollution des lacs, le Canada et les États-Unis ont conclu en 1972 l'accord sur la qualité de l'eau des Grands lacs en vue d'assainir ces eaux en finançant des usines de traitement et l'application des conclusions des recherches au cours des quelques prochaines années.